

DEC150075DR03

**Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Rebuffat pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7245 intitulée Molécules de communication et adaptation des microorganismes.**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7245, intitulée Molécules de communication et adaptation des microorganismes dont la directrice est Mme Sylvie Rebuffat ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Philippe Grellier, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Grellier, délégation est donnée à Mme Christine Maulay-Bailly, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Grellier et Mme Christine Maulay-Bailly, délégation est donnée à Mme Djana Mokhtari, Technicien de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 janvier 2015

La directrice d'unité  
Sylvie Rebuffat